

**Inscription à déposer au SERVICE ENFANCE JEUNESSE avant le 10 JUILLET  
accompagnée de la fiche sanitaire restauration scolaire et de la fiche de renseignements.  
Les documents envoyés par mail et au-delà de cette date  
ne seront pas pris en compte.**

Nom et Prénom de l'enfant : .....

École : ..... Classe en Sept 2026 : .....

\*\*\*\*\*

Vous avez deux possibilités : (cochez l'inscription souhaitée)

☐ **Restauration régulière**

Nous vous conseillons de privilégier l'inscription régulière pour éviter les oublis.

Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire, les jours sont toujours les mêmes (cochez les cases souhaitées).

Vous avez la possibilité de modifier (ajout et/ou annulation) vos réservations **AVANT LE 20** de chaque mois.

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|-------|-------|-------|----------|
|       |       |       |          |

☐ **Restauration occasionnelle**

**!!! NOUVEAU !!!**

**Chaque mois, les réservations se feront sur votre Espace Citoyen  
DU 10 AU 20 DU MOIS PRÉCÉDENT pour le mois suivant.**

**Par responsabilité environnementale et par simplification,  
il n'y aura plus de feuille de réservations dans les cartables.**

☐ J'ai bien pris en compte que je devrais faire mes réservations à la restauration occasionnelle du 10 au 20 Août pour le mois de Septembre.

**A noter :** en cas d'allergie alimentaire, un certificat médical précisant l'allergène en cause et la conduite à tenir en cas de crise devra être fourni à l'infirmière scolaire ([tiphaine.glemot@ac-nantes.fr](mailto:tiphaine.glemot@ac-nantes.fr)) le plus tôt possible afin de permettre la mise en place du PAI à la rentrée scolaire.

**L'élève ne sera pas accepté au restaurant scolaire si le PAI alimentaire n'est pas signé par toutes les parties.**

Fait à l'Ile d'Yeu, le :

Signature :